

1. Présentation du cabinet

Basalt, SAS au capital de 100 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 994 022 069., code NAF/APE 6622Z, est un cabinet de conseil en investissement financier et de courtage en assurance (ci-après le « Cabinet »). Le Cabinet est immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 26001033 (www.orias.fr).

Basalt est habilité à exercer les activités suivantes :

- Conseil en investissement financier (CIF)
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

Nos coordonnées sont les suivantes :

Adresse : 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

Site internet : <https://www.basalt.fr/>

Mail : contact@basalt.fr

2. Présentation des Services

L'intermédiation en assurance

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **GARANCE**

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

Le conseil en investissements financiers

Basalt est également conseiller en investissement financier, adhérent de La CNCGP (chambre nationale des conseillers en gestion de patrimoine), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). A ce titre, nous sommes engagés à respecter le Code de Bonne Conduite de la CNCGP disponible au siège de l'association ou sur <https://www.cncgp.fr/>.

Basalt fournit des conseils en investissements de nature non indépendante. En conséquence, notre conseil repose sur une analyse diversifiée des instruments financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres et notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

3. Prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Garantie Financière

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

5. Politique de Traitement des réclamations

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au Cabinet :

- par courrier à l'attention de Basalt - Service réclamation - 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris , chargé du traitement des réclamations :
- par courriel : reclamation@basalt.fr

Basalt mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le Cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date d'envoi, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel, selon le cas, à l'un des médiateurs ci-après.

Pour une réclamation dans le cadre des activités d'intermédiation en assurance initiée par un consommateur :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation disponible sur le site internet de La Médiation de l'Assurance.

La médiation de l'assurance peut être saisie dans un délai de deux mois après l'envoi de la première réclamation adressée à notre Cabinet, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.

Pour une réclamation dans le cadre de l'activité de conseil en investissement financier initiée par un consommateur :

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation disponible sur le site internet de l'AMF.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

6. Autorités de Contrôles

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance :

ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09

Pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier :

AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02

7. Politique de Traitement des Données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Antoine Charbonneau en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse dpo@basalt.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

8. Mode de Communication

Basalt est amené à communiquer avec vous par e-mail, téléphone, SMS interface du site sécurisé ou organisation d'entretiens physiques.

Fait en deux exemplaires à :

Le :

Signature de :

